

DELIBERATION CRO38-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par délibération du conseil d'administration du 30 juin 2016 et modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvé le par délibération du conseil d'administration du 14 décembre 2017 et modifié le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 02 décembre 2020 ;

Objet de la délibération : Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 09 novembre 2020

La Commission de la Recherche réunie le 09 décembre 2020 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal de la commission de la recherche du 09 novembre 2020 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 32 voix pour.

Christian ROBLÉDO

*Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 16 décembre 2020

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 17 décembre 2020

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
09 novembre 2020

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 09 décembre 2020*

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 09 novembre 2020 à 14h15 à distance sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Connecté
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Connecté
ALLAIN Magali	Connectée
ALLAIN Philippe	Excusé, donne procuration à Yves DENECHERE
AMIARD Stéphane	Connecté
BARICHARD Vincent	Connecté
BLANCHARD Philippe	Connecté
BRÉARD Dimitri	Connecté
CAMUS Sandra	Connectée
CANEVET David	Connecté
CHUREAU Véronique	Connectée
CLERE Nicolas	Connecté
DAUCÉ Bruno	Connecté
DELALEU Frédéric	Excusé, donne procuration à Christian ROBLÉDO
DENÉCHÈRE Yves	Connecté
EL BICHR Meryem	Connectée
FOUCHER Fabrice	Connecté
GRATTON Emmanuel	Excusé, donne procuration à Frédérique LE NAN
JUSSIEN Christelle	Connectée
LAGARCE Frédéric	Connecté
LANDÈS Claudine	Connectée, arrivée à 14h30
LE NAN Frédérique	Connectée
LIBOUBAN Hélène	Connectée
LONG Martine	Connectée jusqu'à 14h55
MALLEGOL Patricia	Connectée
MANN Etienne	Connecté
MARTINEZ Carmen	Connectée
MATHIEU Elisabeth	Connectée
MOJTAHID Meryem	Connectée
MOREL-BROCHET Annabelle	Connectée
PERCHEPIED Laure	Connectée
POINT Laetitia	Connectée
RAMOND-ROQUIN Aline	Connectée
ROUSSEAU Audrey	Excusée, donne procuration à Frédéric LAGARCE
ROY Pierre-Marie	Connecté
SÉJOURNÉ Bruno	Excusé
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, donne procuration à Philippe BLANCHARD
VIGNON-BARRAULT Aline	Connectée jusqu'à 14h40 puis donne procuration à Elisabeth MATHIEU

Membres à titre consultatif connectés :

Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de droit, d'économie et de gestion

Philippe LERICHE, Doyen de la Faculté des sciences

Yves DELNESTE, Directeur de la SFR ICAT

Frédéric SAUBION, Directeur de la SFR MathSTIC

Loïc CARBALLIDO, Directeur Recherche du CHU d'Angers

Personnes invitées par le Président :

Alexa ROUEZ, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales 1
1.1 Résultats ANR.....	1
1.2 Appels à projets Région 2020 et Etoiles montantes	2
1.3 Appel à projets MPIA 2020	2
2. Prospective et moyens 2
2.1 Attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2020.....	2
3. Vie des laboratoires 6
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 09 novembre 2020 8

M. ROBLÉDO ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h15. A l'ouverture de la séance du 09 novembre 2020, 36 membres sont connectés ou représentés (38 membres en exercice, 31 membres connectés et 5 membres représentés).

Le quorum étant atteint, M. ROBLÉDO ouvre la séance et fait état des présents et des excusés.

M. ROBLÉDO laisse la parole à M. SIMONEAU, Vice-président recherche, qui remercie les membres de leur présence à cette Commission de la recherche ajoutée exceptionnellement afin de se prononcer sur l'attribution de la PEDR 2020 avant le Conseil académique restreint qui suit immédiatement cette séance.

M. SIMONEAU rappelle l'ordre du jour de cette séance et présente le point d'information.

1. Informations générales

1.1 Résultats ANR

M. SIMONEAU présente les résultats ANR concernant les dossiers placés sur liste complémentaire.

M. SIMONEAU indique que, lors d'une précédente Commission de la recherche, les résultats ANR avaient été présentés en précisant que des dossiers placés sur liste complémentaire pouvaient encore être retenus. Malheureusement, aucun dossier de l'Université d'Angers n'étant sur liste complémentaire, aucun nouveau projet n'a été retenu depuis les résultats précédents. Le résultat reste donc inchangé avec 7 dossiers retenus.

Le taux de réussite est donc de 10 % puisqu'un peu plus de 70 dossiers avaient été déposés. L'Université d'Angers est encore en dessous de la moyenne nationale qui est de 16%. Il est à noter que, les taux de réussite au niveau national devant être en augmentation, ceux de l'Université d'Angers le seront par conséquent aussi.

M. SIMONEAU rappelle que les lettres d'intention doivent être déposées pour le 1^{er} décembre 2020.

Mme CAMUS précise, en ce qui concerne l'APP ANR, que la Ministre avait avancé un taux de réussite de 23% pour 2021, puis autour de 30% pour les années suivantes.

M. SIMONEAU espère effectivement que l'Université d'Angers profitera de cette prochaine évolution des taux de réussite.

1.2 Appels à projets Région 2020 et Etoiles montantes

M. SIMONEAU présente les appels à projets Région 2020 et Etoiles montantes.

Pour mémoire, deux candidatures ont été déposées dont une portée par l'Université d'Angers et l'autre portée par le CNRS, pour Mme POP, CR CNRS rattachée à l'UMR Moltech-Anjou. Ce dossier n'a pas été retenu car la candidate n'a plus que deux ans pour soumettre à l'ERC, ce qui n'a pas été jugé suffisant par la Région.

M. BLANCHARD s'interroge et demande si désormais le critère de la durée de l'ERC qui a été opposé à Mme POP pour ne pas être retenue doit être pris en compte dans le dépôt d'un dossier.

M. SIMONEAU précise que ce critère est arrivé en cours de sélection par la Région mais il ne figure pas parmi les conditions prédéfinies de recevabilité. Ce critère ne doit donc pas être contraignant pour les futurs dossiers même s'il faut le garder en mémoire.

Le dossier retenu est celui du LAREMA porté par M. ESCOBAR qui a obtenu une subvention de 92 k€ sur une assiette de dépenses 108 k€.

1.3 Appel à projets MPIA 2020

M. SIMONEAU présente l'appel à projets MPIA 2020

Un dossier a été retenu sur les trois déposés, celui du « Drug delivery system for oral peptide administration » qui a obtenu un financement ALM de 15 k€. Ce dossier est porté par Mme ROGER (MINT)

Enfin, le dossier VERA (Virtual Evaluation of Representative Autonomy), porté par Alphonse CALENDIA en association avec le LARIS, est en cours d'étude.

Mme POINT précise que le projet de Florent Bernard, Anatomy 3D (innovation pédagogique), va faire l'objet d'un financement de la SATT de 300 000 euros.

2. Prospective et moyens

2.1 Attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2020

M. SIMONEAU présente ce point (cf. diaporama de séance).

Il s'agit de définir et d'adopter les critères permettant de sélectionner des bénéficiaires de la PEDR 2020 à la suite du retour du CNU.

M. SIMONEAU rappelle les critères adoptés en Conseil d'administration en janvier 2020 :

- prendre l'avis CNU
- les critères de sélection sont :

Candidats classés en « A » : la prime devrait être accordée (20%)

Candidats classés en « B » : la prime pourrait être accordée (30%)

Candidats classés en « C » : la prime ne devrait pas être accordée (50%)

A partir de ce classement deux primes sont accordées suivant la répartition et le montant suivants :

Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « A » : 6 000 €/an

Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « B » : 4 000 €/an

M. SIMONEAU rappelle le montant de l'enveloppe 2020 qui est de 140 k€.

Selon ces critères, 76 candidatures sont remontées au niveau CNU. La répartition hommes/femmes et par corps (PR/MCF) est présentée (cf. diaporama de séance). Un tiers des dossiers sont ceux de femmes, ce qui est faible compte tenu du nombre de femmes à l'Université d'Angers. Par contre, la répartition PR/MCF est plutôt satisfaisante puisqu'elle a évolué par rapport aux années précédentes.

19 dossiers sont classés « A ». Ces 19 dossiers représentent 25% des dossiers déposés, une proportion supérieure aux quotas CNU pour avoir un « A » (20%). Cela démontre de la très bonne qualité des dossiers.

Si tous les « A » ainsi que tous les « B » sont pris, alors la somme des 2 catégories dépasse largement l'enveloppe fixée par le Conseil d'administration (cf. diaporama de séance).

M. SIMONEAU propose donc une méthodologie pour définir des critères pour sélectionner les « B » éligibles à la prime.

Pour mémoire, les années précédentes, on utilisait une 1^{ère} méthode qui consistait à retenir les « B » avec au moins 3 « A » et pas de « C ».

Si cette méthode était appliquée cette année, 15 dossiers notés « B » seraient sélectionnés mais le plafond de l'enveloppe serait dépassé.

Une deuxième solution est évoquée. Il s'agit d'utiliser l'algorithme du MESRI qui permet de pondérer les effets de l'hétérogénéité qu'il peut y avoir entre les différentes sections du CNU. En effet, certaines sections de CNU attribuent plus facilement des notes « A » sur les critères P, E, D et R, que d'autres. Cet algorithme a pour effet et avantage de gommer cette différence entre les sections.

Si cette solution est adoptée, les dossiers « B » les mieux classés sont pris jusqu'à atteindre le niveau le plus proche de l'enveloppe soit 6 « B » pour un total de 138 000 euros.

La diapositive présentée (voir annexe) montre le tableau extrait du document du MESRI avec l'algorithme. La dernière colonne de ce tableau, le « total », indique un pourcentage. Plus ce pourcentage est faible, plus il est difficile d'obtenir un « A », voire un « B », dans la section CNU concernée.

Le classement est croissant. Deux possibilités s'ouvrent alors. Il est possible de retenir les 6 dossiers encadrés, ce qui permet d'atteindre l'enveloppe. Il est sinon possible de prendre les dossiers pour aller juste au-dessus des 138 000 euros sur le tableau. Cette dernière solution se heurte à des dossiers classés exæquo, ce qui repousserait les limites de l'enveloppe budgétaire à 154 000 euros.

M. SIMONEAU explique que le Bureau de la Commission de la recherche a discuté de cette proposition et il a été décidé de s'arrêter aux 6 premiers dossiers.

M. LAGARCE demande la parole pour présenter deux remarques. Il s'interroge sur le cas, dans le tableau, d'un MCF section 19 avec 4 « A » qui n'a pas obtenu de prime.

M. SIMONEAU explique qu'effectivement certains n'ont que des "A" en notes intermédiaires mais obtiennent une note globale de « B » . En effet, il y a des quotas de notes globales A, B et C mais Il n'y a pas de quotas pour les notes intermédiaires. C'est la raison pour laquelle l'algorithme est intéressant. Il gomme cette difficulté.

M. SIMONEAU prend des exemples pour illustrer son explication et montrer que ne retenir que ceux qui n'ont que des notes globales « A » n'est pas forcément pertinent.

Ainsi, après avoir rappelé le sens de l'acronyme PEDR (P pour publications et de la production scientifique, E pour Encadrement doctoral et scientifique, D pour la diffusion des travaux et R pour Responsabilités scientifiques exercées et des conditions d'exercice.), M. SIMONEAU montre dans le tableau que dans certaines sections du CNU 77% des personnes ont eu des « A ». Dans d'autres sections du CNU, uniquement 33 % des personnes ont eu des « A » avec une hétérogénéité sur ce "P" entre les CNU.

Jusqu'à il y a 2/3 ans cet algorithme n'existait pas, on raisonnait sur les notes intermédiaires pour sélectionner les dossiers ayant une note globale B. Il y a 5/6 ans, ces dossiers auraient été retenus car notés majoritairement avec des « A ». C'est un choix récent d'utiliser l'algorithme pour rétablir une certaine équité de traitement entre les sections.

La 2ème remarque de M. LAGARCE est sur le cas d'un collègue en « 48.02 » section. Le Président du CNU aurait expliqué que le ministère avait demandé que ce candidat soit « déclassé » pour permettre un équilibre entre les PR et les MCF, ce qui l'interroge.

M. SIMONEAU confirme cette aberration et d'autres qui ont suscité de nombreuses discussions au sein du Bureau de la Commission de la recherche sur les limites des notations CNU. Il y a effectivement des difficultés à extraire les "meilleurs" "B". Des candidats sont certainement sous notés, que ce soit pour des considérations d'équilibre entre MCF et PR ou d'équilibre femmes et hommes. C'est, explique M. SIMONEAU, le revers de demander l'avis au CNU. Mais, si l'on ne passe pas par cette étape, cela signifie qu'il faudra créer notre propre comité d'évaluation des dossiers ce qui peut créer d'autres difficultés.

M. LAGARCE ajoute qu'il est difficile de comparer des collègues de disciplines différentes sur des sujets tels que le nombre de publications. Il est connu que ce n'est pas un critère objectif de comparaison entre disciplines différentes.

M. SIMONEAU répond que l'avis du CNU a au moins pour avantage de faire appel à des spécialistes pour chaque discipline, dans chaque CNU.

M. LAGARCE déplore que l'on ne puisse pas donner une prime à tous les « B » et que cela conduise à démotiver les collègues.

M. SIMONEAU répond que l'octroi de la prime a pour limite l'enveloppe budgétaire. On peut, par contre, se féliciter de la qualité des dossiers qui contraint à trier les "B" du fait du nombre de « A ».

M. FOUCHER propose de diminuer la valeur de la prime « A » pour permettre de distribuer aux « A » et aux « B ».

M. SIMONEAU lui répond que la prime deviendrait tellement insignifiante que cela n'aurait pas de sens.

M. FOUCHER remarque que les bénéficiaires en « B » seront des PR, ce que confirme M. SIMONEAU. Ce dernier précise que cette remarque a également été discutée en Bureau de la Commission de la recherche mais que ce n'est pas un effet de l'algorithme. Il propose de regarder dans le reste du tableau pour le vérifier.

M. SAUBION souhaite répondre aux remarques de M. LAGARCE. Il précise, en tant qu'ancien Vice-président de la section 27 du CNU, que sur la question de la répartition il y a une règle à appliquer. Il convient de répartir équitablement les PR et les MCF. Cependant, chaque section peut ventiler ses notes comme elle le souhaite, sans aucun quota. Le nombre de places est calculé de manière exacte et matériellement il n'est pas possible de faire différemment.

M. DAUCÉ espère une « mémoire » des CNU dans le classement des dossiers et interroge sur les classements des sections 05 et 06.

M. SIMONEAU répond qu'il y a deux dossiers de la section 05 et propose que des études des résultats soient réalisées section par section.

Mme CAMUS précise que, pour le cas précité de la section 19, le candidat avait obtenu les années précédentes 4 "A" sur les dossiers et "B" sur l'ancienneté.

M. MANN exprime une difficulté avec cette note intermédiaire. Il déplore que l'attribution de cette prime pénalise des collègues selon leur section CNU d'appartenance.

M. SIMONEAU corrige et explique qu'il faut soit ne retenir que les « A » par exemple, soit prendre des A et des « B », mais il faut une méthodologie et l'algorithme permet de gommer les différences entre les sections CNU.

M. MANN, avec l'exemple des « 49.02 », pense que jamais personne ne serait pris en ayant « B » avec cet algorithme. Il propose que soit tous les « B » soient pris, soit d'organiser un tirage au sort pour choisir les « B » puisque de moins en moins de « B » ont la prime. Cette large attribution serait un signe de soutien à la recherche. Il demande donc une plus grande enveloppe budgétaire. Il s'agit de 100 heures d'enseignement supplémentaires, ce n'est pas anodin.

M. SIMONEAU lui répond que cela repose la question de demander l'avis du CNU et de l'enveloppe pour attribuer une prime à tous les "B", puisque ce n'est financièrement pas soutenable à budget constant. Il faudrait prendre sur d'autres lignes budgétaires et cela représente déjà a minima 560 000 euros. Il faut plutôt retenir que l'Université d'Angers présente de bons dossiers.

M. SIMONEAU laisse la parole M. CANEVET après avoir rappelé les contraintes horaires puisqu'un Conseil académique restreint est convoqué à l'issue de cette Commission de la recherche.

M. CANEVET serait d'accord pour augmenter l'enveloppe si le CNU ne connaissait pas l'algorithme. Chaque section CNU sait que cela a un sens pour les universités et, en donnant ses notes, chaque section devrait réfléchir à l'impact pour l'université.

M. SIMONEAU conclue sur la nécessité de définir et d'adopter des critères et demande à M. ROBLÉDO si la proposition qui est présentée peut être soumise au vote.

M. ROBLÉDO le confirme. Après un rappel des règles et des modalités de vote par FORMS, il met à l'approbation de la Commission de la Recherche l'attribution de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche 2020.

L'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche 2020 est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 2 voix contre et 12 abstentions, un membre s'étant connecté en cours de séance et un membre connecté n'ayant pas pris part au vote.

3. Vie des laboratoires

Les membres de la Commission de la recherche ont eu à disposition le CV, la lettre de motivation et le détail des votes pour la désignation de Mme GOARZIN, professeure en littérature et culture irlandaise de l'université de Rennes 2, à la direction de l'école doctorale ALL.

Cette direction s'achèvera en septembre 2022. L'école doctorale sera refondue dans le périmètre régional pour le prochain contrat quinquennal. La direction de l'école doctorale dans la région des Pays de la Loire sera assurée par Le Mans Université.

M. ROBLÉDO met à l'approbation de la Commission de la Recherche la candidature de Madame GOARZIN à la direction de l'ED ALL.

La candidature de Madame Anne GOARZIN à la direction de l'ED ALL est approuvée.

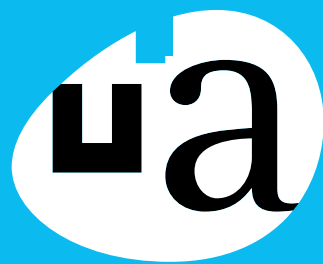
Cette décision est adoptée à la majorité avec 29 voix pour et 1 voix contre, un membre ayant quitté la séance et six membres connectés n'ayant pas pris part au vote.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00

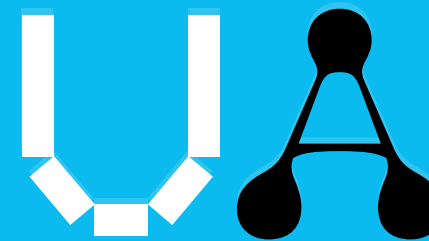
Le Président
de l'Université d'Angers
Christian ROBLÉDO

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 09 novembre 2020

Commission Recherche du 09 novembre 2020



université
angers



Ordre du jour

Informations générales

1/ Prospective et moyens

- Attribution de la PEDR 2020 – vote

2/ Vie des laboratoires

- Candidature à la direction de l'ED ALL - vote

Informations générales

- ANR 2020 : pas de dossiers UA en LC, 7 projets UA retenus (taux 10 %, taux de réussite national 16%)

Rappel – deadline LI 01/12/2020

- AAP Région 2020 Etoiles montantes

- 1 projet retenu /2 - Stat Miss-
- LAREMA - Mickaël ESCOBAR – Subv 92 k€ Assiette 108 k€

- MPIA 2020

- 1 dossier retenu/3
Drug delivery system for oral peptide administration– accepté - Financement ALM 15 k€
MINT – Emilie ROGER
- 1 dossier en cours d'étude SATT VERA (Virtual Evaluation of Representative Autonomy)
LARIS – Alphonse CALENDRA

PEDR 2020

Critères votés | CA Janvier 2020 :

✓ Avis CNU

✓ Les critères de sélection sont :

Candidats classés en « A » : la prime devrait être accordée (20%)

Candidats classés en « B » : la prime pourrait être accordée (30%)

Candidats classés en « C » : la prime ne devrait pas être accordée (50%)

✓ Montant des primes :

Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « A » : 6 000 €/an

Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « B » : 4 000 €/an

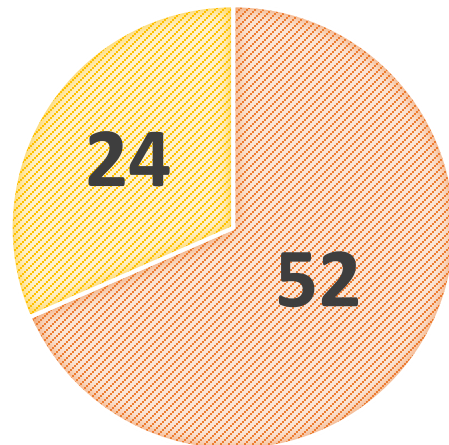
✓ Enveloppe : 140 k€

PEDR 2020

76 candidatures

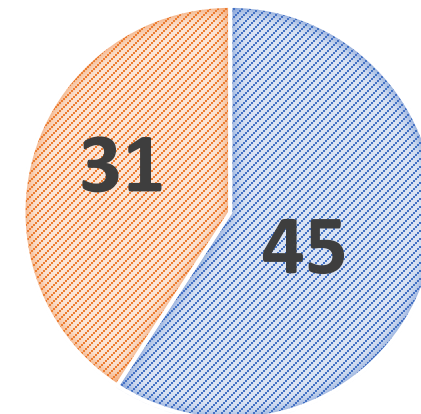
RÉPARTITION HOMME/FEMME

■ Homme ■ Femme



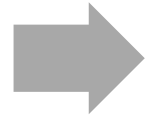
RÉPARTITION PAR CORPS

■ MCF ■ PR

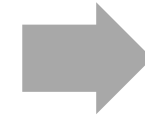


PEDR 2020

19 A



8 Femmes / 11 Hommes



7 PR / 12 MCF

25 B



6 Femmes / 19 Hommes

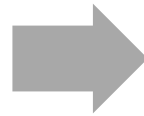


14 PR / 11 MCF

32 C



10 Femmes / 22 Hommes



10 PR / 22 MCF

PEDR 2020

✓ Tous les A sont retenus

✓ 19 A (114 000€)

✓ Si tous les B sont retenus :

✓ 25 B (100 000€)

= 214 000€ (soit + 74 000€ / enveloppe fixée par le CA à 140 000€)

✓ Méthode de sélection des B : A définir

PEDR 2020

Proposition pour les candidats avec la note globale B

Retenir, parmi les dossiers d'EC en activité (*hors disponibilité, détachement,...*) et effectuant leur recherche dans une UR de l'UA, les candidats avec la note globale **B** et **appliquer l'algorithme du Ministère** selon la méthode d'interclassement avec pondération selon les CNU.

Cut off au plus proche de
l'enveloppe votée, soit
19 A (114k€) + 6B (24k€)
= 138 000 €

PEDR 2020

DISC	CDCIVIL	corps	grade	P	E	D	R	Evaluation de P			Evaluation de E			Evaluation de D			Evaluation de R			1. Pondération				2. TOTAL	cumul prime
								% A	% B	% C	% A	% B	% C	% A	% B	% C	% A	% B	% C	P	E	D	R		
27	M.	PR	PR EX2	A	A	A	B	52%	34%	13%	39%	37%	24%	26%	50%	23%	32%	48%	19%	52%	39%	26%	81%	198%	118000
69	Mme	PR	PR 1C	A	B	A	A	43%	51%	7%	39%	53%	8%	36%	40%	24%	33%	35%	32%	43%	92%	36%	33%	204%	122000
6	Mme	PR	PR 1C	A	A	A	A	68%	24%	8%	46%	37%	14%	42%	41%	15%	54%	27%	16%	68%	46%	42%	54%	211%	126000
87	M.	PR	PR 1C	A	A	A	B	66%	29%	5%	67%	24%	8%	26%	47%	22%	21%	32%	47%	66%	67%	26%	53%	212%	130000
5201	M.	PUPH	PUPH 2C	A	A	A	B	50%	50%	0%	50%	50%	0%	50%	50%	0%	38%	25%	38%	50%	50%	50%	63%	213%	134000
25	M.	PR	PR 1C	A	B	A	A	63%	30%	7%	40%	39%	20%	50%	39%	10%	38%	36%	25%	63%	79%	50%	38%	231%	138000
27	M.	PR	PR 1C	A	B	B	A	52%	34%	13%	39%	37%	24%	26%	50%	23%	32%	48%	19%	52%	75%	76%	32%	237%	142000
61	M.	MCF	MCF CN	A	B	A	A	62%	24%	12%	50%	33%	15%	41%	32%	24%	50%	28%	19%	62%	83%	41%	50%	237%	146000
61	Mme	MCF	MCF HC	A	B	A	A	62%	24%	12%	50%	33%	15%	41%	32%	24%	50%	28%	19%	62%	83%	41%	50%	237%	150000
85	M.	MCF	MCF CN	A	B	B	B	58%	22%	20%	33%	40%	27%	7%	45%	48%	10%	43%	47%	58%	73%	52%	53%	237%	154000
4802	M.	PUPH	PUPH EX	A	B	A	A	59%	41%	0%	18%	76%	6%	59%	18%	24%	29%	41%	24%	59%	94%	59%	29%	241%	158000
6	Mme	PR	PR 1C	A	A	B	A	68%	24%	8%	46%	37%	14%	42%	41%	15%	54%	27%	16%	68%	46%	83%	54%	252%	162000
86	M.	MCF	MCF CN	A	B	A	B	52%	29%	19%	44%	40%	16%	39%	35%	26%	44%	35%	21%	52%	84%	39%	79%	254%	166000
69	M.	PR	PR EX1	B	B	A	A	43%	51%	7%	39%	53%	8%	36%	40%	24%	33%	35%	32%	93%	92%	36%	33%	255%	170000
31	M.	PR	PR 2C	A	A	B	A	59%	27%	14%	60%	26%	13%	45%	43%	8%	51%	30%	15%	59%	60%	88%	51%	258%	174000
61	M.	MCF	MCF HC	B	A	B	A	62%	24%	12%	50%	33%	15%	41%	32%	24%	50%	28%	19%	86%	50%	74%	50%	260%	178000
25	M.	PR	PR 2C	A	B	A	B	63%	30%	7%	40%	39%	20%	50%	39%	10%	38%	36%	25%	63%	79%	50%	74%	267%	182000
11	Mme	PR	PR 1C	B	A	B	B	39%	43%	18%	35%	48%	17%	40%	46%	13%	46%	25%	29%	82%	35%	87%	70%	275%	186000
19	M.	MCF	MCF CN	A	A	A	A	77%	21%	2%	73%	22%	4%	62%	30%	8%	70%	22%	8%	77%	73%	62%	70%	282%	190000
27	M.	MCF	MCF HC	A	B	B	B	52%	34%	13%	39%	37%	24%	26%	50%	23%	32%	48%	19%	52%	75%	76%	81%	285%	194000
23	M.	MCF	MCF HC	A	A	B	A	64%	33%	3%	62%	23%	15%	46%	49%	3%	65%	25%	10%	64%	62%	96%	65%	287%	198000
32	M.	MCF	MCF HC	A	B	A	A	78%	18%	4%	66%	24%	10%	48%	30%	21%	75%	20%	5%	78%	90%	48%	75%	290%	202000
16	Mme	MCF	MCF CN	B	A	C	B	55%	25%	17%	44%	36%	18%	35%	31%	32%	37%	32%	29%	81%	44%	98%	69%	292%	206000
86	M.	MCF	MCF CN	A	B	B	C	52%	29%	19%	44%	40%	16%	39%	35%	26%	44%	35%	21%	52%	84%	74%	100%	310%	210000
4902	M.	PUPH	PUPH EX	A	A	A	B	100%	0%	0%	100%	0%	0%	50%	50%	0%	25%	75%	0%	100%	100%	50%	100%	350%	214000

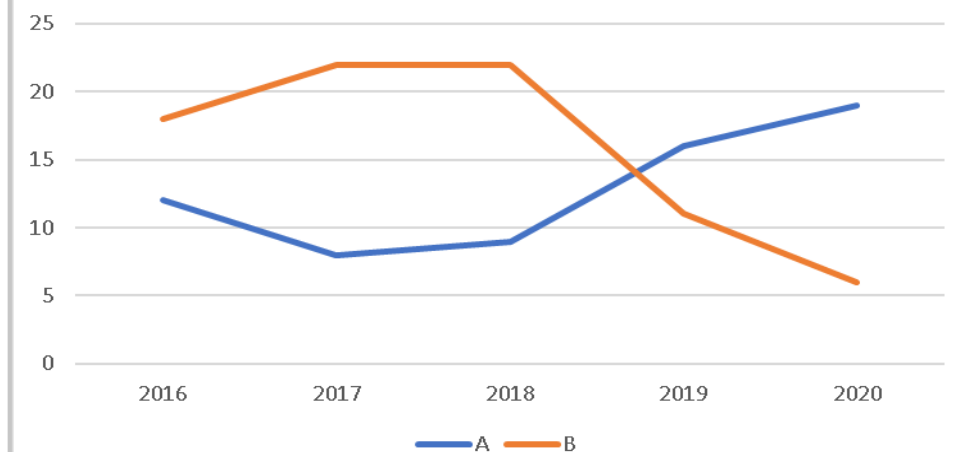
6
candidats

PEDR 2020

Année	Entrants	Total	PR	MCF	Hommes	Femmes
2016	30	144 800 €	14	16	22	8
2017	30	136 000 €	17	13	21	9
2018	31	142 000 €	10	21	23	8
2019	27	140 000 €	12	15	20	7
2020	25	138 000 €	13	12	17	8

NB: primes MCF – PR alignées à partir de 2017

Evolution des attributions PEDR UA par note



Rappels données PEDR

Entrants 2016: 62 dossiers (33 PR – 29 MCF)

- 30 (8 F, 22 H) (14 PR, 16 MC) (131 300 €)

Entrants 2017: 69 dossiers (48 H-21F) ; 35 MCF -34 PR

- 30 (9 F, 21 H) (17 PR, 13 MC) (136 000 €)

Entrants 2018: 67 dossiers déposés | 45H-22F | 36 MCF-31 PR

- 31 (8 F, 23 H) (10 PR, 21 MC) (142 000 €)

Entrants 2019: 69 dossiers déposés | 47H-22F | 43 MCF-26 PR

- 27 (7 F, 20 H) (12 PR, 15 MCF) (140 000 €)

Entrants 2020: 76 dossiers déposés | 52H-24F | 45 MCF-31 PR

Proposition 25 (8 F , 17 H) (13 PR, 12 MCF) (138 000 €)

VOTE

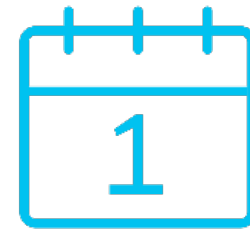
Vie des laboratoires

- **Candidature à la direction de l'ED ALL**
- Anne GOARZIN – PR en littérature et culture irlandaise (Université de Rennes 2)

VOTE

Calendrier prévisionnel des CR

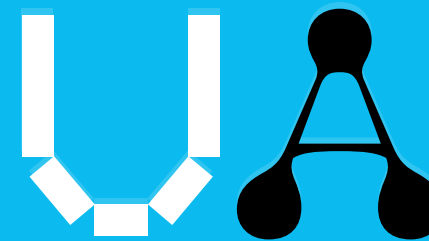
- Mardi 17 novembre (14h30)
- Mercredi 9 décembre (9h30)



Commission Recherche du 09 novembre 2020



université
angers



Ordre du jour

Informations générales

1/ Prospective et moyens

- Attribution de la PEDR 2020 – vote

2/ Vie des laboratoires

- Candidature à la direction de l'ED ALL - vote

Informations générales

- ANR 2020 : pas de dossiers UA en LC, 7 projets UA retenus (taux 10 %, taux de réussite national 16%)

Rappel – deadline LI 01/12/2020

- AAP Région 2020 Etoiles montantes

- 1 projet retenu /2 - Stat Miss-
- LAREMA - Mickaël ESCOBAR – Subv 92 k€ Assiette 108 k€

- MPIA 2020

- 1 dossier retenu/3
Drug delivery system for oral peptide administration– accepté - Financement ALM 15 k€
MINT – Emilie ROGER
- 1 dossier en cours d'étude SATT VERA (Virtual Evaluation of Representative Autonomy)
LARIS – Alphonse CALENDRA

PEDR 2020

Critères votés | CA Janvier 2020 :

✓ Avis CNU

✓ Les critères de sélection sont :

Candidats classés en « A » : la prime devrait être accordée (20%)

Candidats classés en « B » : la prime pourrait être accordée (30%)

Candidats classés en « C » : la prime ne devrait pas être accordée (50%)

✓ Montant des primes :

Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « A » : 6 000 €/an

Tous les professeurs et MCF retenus avec la note globale « B » : 4 000 €/an

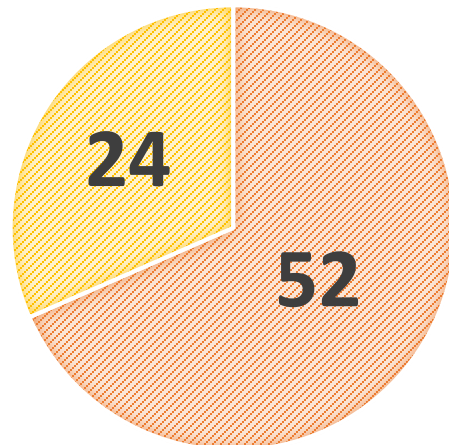
✓ Enveloppe : 140 k€

PEDR 2020

76 candidatures

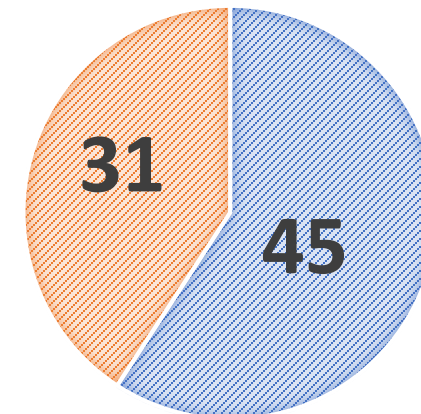
RÉPARTITION HOMME/FEMME

■ Homme ■ Femme



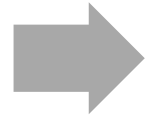
RÉPARTITION PAR CORPS

■ MCF ■ PR

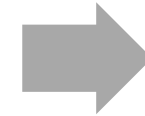


PEDR 2020

19 A



8 Femmes / 11 Hommes



7 PR / 12 MCF

25 B



6 Femmes / 19 Hommes



14 PR / 11 MCF

32 C



10 Femmes / 22 Hommes



10 PR / 22 MCF

PEDR 2020

✓ Tous les A sont retenus

✓ 19 A (114 000€)

✓ Si tous les B sont retenus :

✓ 25 B (100 000€)

= 214 000€ (soit + 74 000€ / enveloppe fixée par le CA à 140 000€)

✓ Méthode de sélection des B : A définir

PEDR 2020

Proposition pour les candidats avec la note globale B

Retenir, parmi les dossiers d'EC en activité (*hors disponibilité, détachement,...*) et effectuant leur recherche dans une UR de l'UA, les candidats avec la note globale **B** et **appliquer l'algorithme du Ministère** selon la méthode d'interclassement avec pondération selon les CNU.

Cut off au plus proche de
l'enveloppe votée, soit
19 A (114k€) + 6B (24k€)
= 138 000 €

PEDR 2020

DISC	CDCIVIL	corps	grade	P	E	D	R	Evaluation de P			Evaluation de E			Evaluation de D			Evaluation de R			1. Pondération				2. TOTAL	cumul prime
								% A	% B	% C	% A	% B	% C	% A	% B	% C	% A	% B	% C	P	E	D	R		
27	M.	PR	PR EX2	A	A	A	B	52%	34%	13%	39%	37%	24%	26%	50%	23%	32%	48%	19%	52%	39%	26%	81%	198%	118000
69	Mme	PR	PR 1C	A	B	A	A	43%	51%	7%	39%	53%	8%	36%	40%	24%	33%	35%	32%	43%	92%	36%	33%	204%	122000
6	Mme	PR	PR 1C	A	A	A	A	68%	24%	8%	46%	37%	14%	42%	41%	15%	54%	27%	16%	68%	46%	42%	54%	211%	126000
87	M.	PR	PR 1C	A	A	A	B	66%	29%	5%	67%	24%	8%	26%	47%	22%	21%	32%	47%	66%	67%	26%	53%	212%	130000
5201	M.	PUPH	PUPH 2C	A	A	A	B	50%	50%	0%	50%	50%	0%	50%	50%	0%	38%	25%	38%	50%	50%	50%	63%	213%	134000
25	M.	PR	PR 1C	A	B	A	A	63%	30%	7%	40%	39%	20%	50%	39%	10%	38%	36%	25%	63%	79%	50%	38%	231%	138000
27	M.	PR	PR 1C	A	B	B	A	52%	34%	13%	39%	37%	24%	26%	50%	23%	32%	48%	19%	52%	75%	76%	32%	237%	142000
61	M.	MCF	MCF CN	A	B	A	A	62%	24%	12%	50%	33%	15%	41%	32%	24%	50%	28%	19%	62%	83%	41%	50%	237%	146000
61	Mme	MCF	MCF HC	A	B	A	A	62%	24%	12%	50%	33%	15%	41%	32%	24%	50%	28%	19%	62%	83%	41%	50%	237%	150000
85	M.	MCF	MCF CN	A	B	B	B	58%	22%	20%	33%	40%	27%	7%	45%	48%	10%	43%	47%	58%	73%	52%	53%	237%	154000
4802	M.	PUPH	PUPH EX	A	B	A	A	59%	41%	0%	18%	76%	6%	59%	18%	24%	29%	41%	24%	59%	94%	59%	29%	241%	158000
6	Mme	PR	PR 1C	A	A	B	A	68%	24%	8%	46%	37%	14%	42%	41%	15%	54%	27%	16%	68%	46%	83%	54%	252%	162000
86	M.	MCF	MCF CN	A	B	A	B	52%	29%	19%	44%	40%	16%	39%	35%	26%	44%	35%	21%	52%	84%	39%	79%	254%	166000
69	M.	PR	PR EX1	B	B	A	A	43%	51%	7%	39%	53%	8%	36%	40%	24%	33%	35%	32%	93%	92%	36%	33%	255%	170000
31	M.	PR	PR 2C	A	A	B	A	59%	27%	14%	60%	26%	13%	45%	43%	8%	51%	30%	15%	59%	60%	88%	51%	258%	174000
61	M.	MCF	MCF HC	B	A	B	A	62%	24%	12%	50%	33%	15%	41%	32%	24%	50%	28%	19%	86%	50%	74%	50%	260%	178000
25	M.	PR	PR 2C	A	B	A	B	63%	30%	7%	40%	39%	20%	50%	39%	10%	38%	36%	25%	63%	79%	50%	74%	267%	182000
11	Mme	PR	PR 1C	B	A	B	B	39%	43%	18%	35%	48%	17%	40%	46%	13%	46%	25%	29%	82%	35%	87%	70%	275%	186000
19	M.	MCF	MCF CN	A	A	A	A	77%	21%	2%	73%	22%	4%	62%	30%	8%	70%	22%	8%	77%	73%	62%	70%	282%	190000
27	M.	MCF	MCF HC	A	B	B	B	52%	34%	13%	39%	37%	24%	26%	50%	23%	32%	48%	19%	52%	75%	76%	81%	285%	194000
23	M.	MCF	MCF HC	A	A	B	A	64%	33%	3%	62%	23%	15%	46%	49%	3%	65%	25%	10%	64%	62%	96%	65%	287%	198000
32	M.	MCF	MCF HC	A	B	A	A	78%	18%	4%	66%	24%	10%	48%	30%	21%	75%	20%	5%	78%	90%	48%	75%	290%	202000
16	Mme	MCF	MCF CN	B	A	C	B	55%	25%	17%	44%	36%	18%	35%	31%	32%	37%	32%	29%	81%	44%	98%	69%	292%	206000
86	M.	MCF	MCF CN	A	B	B	C	52%	29%	19%	44%	40%	16%	39%	35%	26%	44%	35%	21%	52%	84%	74%	100%	310%	210000
4902	M.	PUPH	PUPH EX	A	A	A	B	100%	0%	0%	100%	0%	0%	50%	50%	0%	25%	75%	0%	100%	100%	50%	100%	350%	214000

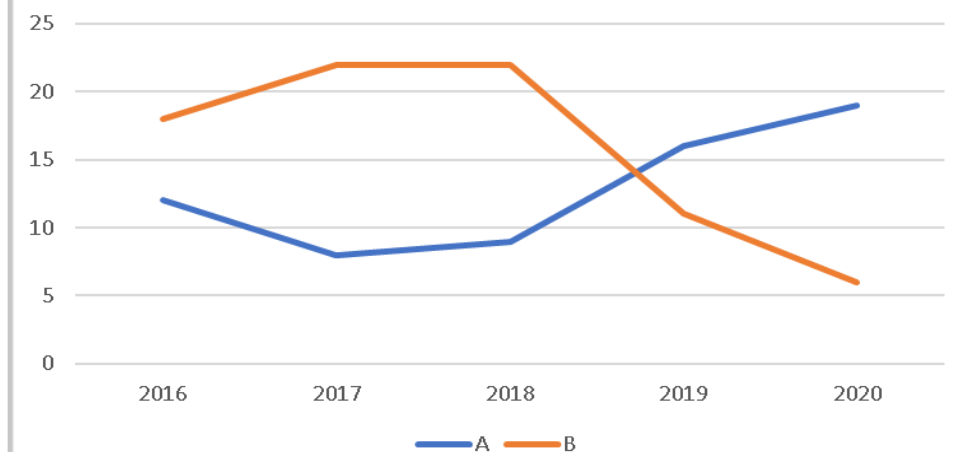
6
candidats

PEDR 2020

Année	Entrants	Total	PR	MCF	Hommes	Femmes
2016	30	144 800 €	14	16	22	8
2017	30	136 000 €	17	13	21	9
2018	31	142 000 €	10	21	23	8
2019	27	140 000 €	12	15	20	7
2020	25	138 000 €	13	12	17	8

NB: primes MCF – PR alignées à partir de 2017

Evolution des attributions PEDR UA par note



Rappels données PEDR

Entrants 2016: 62 dossiers (33 PR – 29 MCF)

- 30 (8 F, 22 H) (14 PR, 16 MC) (131 300 €)

Entrants 2017: 69 dossiers (48 H-21F) ; 35 MCF -34 PR

- 30 (9 F, 21 H) (17 PR, 13 MC) (136 000 €)

Entrants 2018: 67 dossiers déposés | 45H-22F | 36 MCF-31 PR

- 31 (8 F, 23 H) (10 PR, 21 MC) (142 000 €)

Entrants 2019: 69 dossiers déposés | 47H-22F | 43 MCF-26 PR

- 27 (7 F, 20 H) (12 PR, 15 MCF) (140 000 €)

Entrants 2020: 76 dossiers déposés | 52H-24F | 45 MCF-31 PR

Proposition 25 (8 F , 17 H) (13 PR, 12 MCF) (138 000 €)

VOTE

Vie des laboratoires

- **Candidature à la direction de l'ED ALL**
- Anne GOARZIN – PR en littérature et culture irlandaise (Université de Rennes 2)

VOTE

Calendrier prévisionnel des CR

- Mardi 17 novembre (14h30)
- Mercredi 9 décembre (9h30)

